Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du BP ATPS, veuillez visiter :
bpatps.fr/annales-sujets-et-corriges

BP ATPS

BP Agent technique de prévention et de sécurité - E2 A : Intervention sur installation en télésécurité

Session 2007 • Code sujet : **D1** • Durée : **1h20** • Coefficient : **2**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. Intervention en équipe sur une installation en télésécurité (3 questions) **Page 3**

2. Rédaction d'une main courante (1 question) **Page 5**

3. Interrogation orale sur les moyens et le cadre légal (2 questions) **Page 6**

4. Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ) (Synthèse & Q&A Examen) **Page 8**

Sujet officiel (PDF) : https://bpatps.fr/assets/annales/bp-atps/U21 - Intervention sur une installation en télésécurité/2007/BP ATPS - U21 - Intervention sur une installation en télésécurité - Session 2007 - 3-Sujet.pdf

1. Intervention en équipe sur une installation en télésécurité

Le candidat traite des alarmes reçues en appliquant les consignes propres au client et les procédures adaptées. La grille évalue la gestion de l'événement, la coordination et le suivi des rondiers, les comptes rendus et le savoir-être professionnel.

Prise en charge de l'événement

Question 1. Identifier les alarmes reçues et leur localisation, appliquer les consignes du client, effectuer le contre-appel et la levée de doute, puis contacter les services publics de sécurité ou les techniciens de maintenance selon le cas.

À réception, relever le site, le client, la localisation et le type de détecteur. Appliquer les consignes du client et effectuer le contre-appel à la personne désignée au contrat, avec ou sans code selon la procédure. Réaliser la levée de doute par le moyen adapté, puis tracer les vérifications et leurs résultats.

- Situation nécessitant une intervention de sécurité : appeler les services publics compétents.
- Défaut technique : contacter le technicien de maintenance chargé de l'installation.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Alarme identifiée et localisée, consignes client appliquées, contre-appel et levée de doute réalisés, puis appel adapté à la situation.

Gestion des rondiers

Question 2. Contacter le rondier le mieux positionné en lui exposant le problème, lui confier une mission adaptée aux attentes du client et suivre son intervention, notamment sa position, sa réactivité et le déroulement de la mission. Donner des consignes claires et précises dans le respect du cadre légal.

1. Contacter le rondier disponible le mieux positionné et lui exposer le problème rencontré.
2. Lui confier une mission précise, conforme aux attentes du client et aux consignes applicables.
3. Suivre sa position, sa réactivité et le déroulement de la mission. En cas de silence anormal, tenter de le joindre et appliquer la procédure prévue.
4. Donner des consignes claires, en veillant au respect du cadre légal et à la sécurité de l'intervenant. Si la situation l'exige, faire appel aux services compétents.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Rondier le mieux positionné, mission adaptée au client, suivi de l'intervention et consignes précises respectant le cadre légal.

Compte rendu et savoir-être

Question 3. Rendre compte au responsable de la station ainsi qu'au client ou à la personne désignée au contrat. Communiquer avec maîtrise de soi, employer un langage professionnel, faire preuve de précision et de concision et connaître les procédures à mettre en œuvre.

Destinataire	Informations à transmettre
Responsable de la station	Alarme, vérifications, appels et évolution de l'intervention.
Client ou personne désignée au contrat	Situation constatée et mesures prises.

Rendre compte dans l'ordre des événements, avec des faits précis et vérifiés. Garder son calme, employer des termes professionnels et rester concis. Appliquer les procédures adaptées à la situation.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Compte rendu clair et chronologique au responsable de station et au client désigné, avec une communication calme et professionnelle.

2. Rédaction d’une main courante

Le candidat rédige une main courante retraçant les événements de l’intervention. La grille évalue le respect de leur chronologie ainsi que la précision, la concision et la clarté du compte rendu.

Compte rendu écrit

Question 5. Rédiger une main courante respectant la chronologie des événements et présentant un compte rendu précis, concis et clair.

Consigner les faits dans l’ordre, avec les heures exactes, sans supposition. Compléter les champs entre crochets selon l’intervention réellement menée.

1. **[Heure]** : alarme reçue, site et client identifiés, zone et détecteur précisés.
2. **[Heure]** : consignes du contrat appliquées ; contre-appel à **[personne désignée]**, réponse obtenue ou absence de réponse. Levée de doute par **[moyen]** : **[constat]**.
3. **[Heure]** : rondier **[identité]** envoyé depuis **[position]**, mission et consignes précisées. Suivi à **[heures]** : position, retours et éventuel silence anormal.
4. **[Heure]** : **[service public ou maintenance]** appelé si nécessaire ; résultat consigné. Compte rendu transmis au responsable de la station et au client ou à la personne désignée au contrat.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Main courante factuelle et chronologique, avec alarmes, vérifications, consignes, suivi du rondier et transmissions, renseignés selon les faits constatés.

3. Interrogation orale sur les moyens et le cadre légal

L'interrogation orale porte sur la chaîne de télésécurité, les matériels qui la composent et les règles APSAD citées dans la grille. Elle évalue également la maîtrise du cadre légal d'intervention et la pertinence des solutions proposées à la suite des incidents de la mise en situation pratique.

Chaîne de télésécurité et référentiels

Question 6. Présenter la chaîne de télésécurité et les matériels qui la composent, puis expliquer l'approche des règles APSAD applicables mentionnées dans le sujet : R8, R31, R41 et R81.

La chaîne commence à la détection et se poursuit jusqu'à la réponse et à la traçabilité. Les équipements transmettent l'alarme à la station, où l'opérateur l'analyse, applique les consignes et coordonne la suite.

Élément	Rôle
Détecteurs	Repérer une intrusion ou un autre événement surveillé
Centrale et transmetteur	Traiter l'information et la transmettre par un réseau de communication
Station de télésurveillance	Réceptionner l'alarme, la qualifier, appliquer les consignes et consigner les actions
Moyens de levée de doute et d'intervention	Vidéo, audio, rondier, maintenance ou services publics selon la situation

Les références citées sont R8, R31, R41 et R81. Il faut identifier le champ de chacune dans sa version applicable, puis respecter les exigences pertinentes de qualification, d'exploitation, de transmission et de traçabilité. Ne pas attribuer à R41 un domaine sans vérifier le référentiel correspondant.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Détecteurs, centrale-transmetteur, réseau, station de télésurveillance, levée de doute, intervention adaptée et traçabilité, selon les référentiels APSAD applicables.

Cadre légal et analyse de l'intervention

Question 6. Expliquer les conditions légales de l'intervention, notamment la légitime défense, le flagrant délit, le droit d'appréhension et l'obligation d'assistance. Proposer des solutions pertinentes pour éviter les incidents gérés durant l'épreuve pratique.

La légitime défense exige une atteinte injustifiée, actuelle, et une riposte nécessaire et proportionnée. Selon l'article 73 du Code de procédure pénale, toute personne peut appréhender l'auteur d'un crime ou d'un délit puni d'emprisonnement commis sous ses yeux, afin de le conduire devant un officier de police judiciaire. L'assistance à une personne en péril s'impose sans risque pour soi ou autrui, par une action directe ou l'alerte des secours.

- Qualifier l'alarme, vérifier les informations et suivre les consignes du contrat.
- Confier au rondier une mission claire, sûre et adaptée, puis suivre sa position et relancer en cas de silence anormal.
- Alerter les services publics si nécessaire, éviter la confrontation et consigner les faits, horaires et décisions.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Intervenir dans les limites légales, sans se substituer aux forces de l’ordre : vérifier, coordonner, protéger, alerter si nécessaire et tracer les actions.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2007)

Bilan de l'épreuve : Cette épreuve E2 A du BP Agent technique de prévention et de sécurité, session 2007, repère D1, dure 1h20 et a un coefficient 2. Elle évalue une intervention sur une installation en télésécurité : gestion des alarmes et des rondiers, rédaction d'une main courante et connaissances orales portant sur les équipements, les règles APSAD et le cadre légal. Le total annoncé est de 40 points.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- La prise en charge d'une alarme associe identification et localisation, consignes du client, contre-appel et levée de doute selon la situation.
- Le suivi d'un rondier comprend le choix d'un intervenant adapté, une mission conforme et une réaction à un silence anormal.
- Une main courante doit respecter la chronologie et présenter les événements avec précision, concision et clarté.
- L'interrogation orale porte sur la chaîne de télésécurité, les règles APSAD R8, R31, R41 et R81 et les conditions légales d'intervention.

Points de vigilance & attentes du jury

- Identifier correctement le site, le client et le type de détecteurs associés à l'alarme reçue.
- Donner au rondier une mission claire et adaptée, puis suivre son intervention et réagir à une période de silence anormale.
- Transmettre les comptes rendus aux destinataires prévus et respecter le cadre légal de l'intervention.
- Rédiger les événements dans l'ordre chronologique et réviser les références APSAD et notions juridiques citées.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment structurer la main courante évaluée dans cette épreuve ?

Présentez les événements dans leur ordre chronologique et consignez les faits de manière précise, concise et claire. La grille attribue 3 points à la chronologie et 5 points à la qualité du compte rendu.

Q : Quelles notions juridiques faut-il connaître pour l'interrogation orale ?

La grille cite la légitime défense, le flagrant délit, le droit d'appréhension et l'obligation d'assistance. Elle évalue aussi la connaissance de la chaîne de télésécurité, de ses matériels et des références APSAD R8, R31, R41 et R81.

Q : Comment se répartissent les points et les durées de l'épreuve ?

L'intervention en équipe vaut 22 points, la main courante 8 points et l'interrogation orale 10 points, pour un total annoncé de 40. Les durées indiquées sont 30 minutes de pratique, 20 minutes d'écrit et 30 minutes d'oral.

Q : Quels critères comptent pour l'évaluation de l'intervention en équipe ?

La grille évalue la gestion de l'alarme, l'application des consignes, le contre-appel, la levée de doute, la coordination et le suivi des rondiers. Elle prend également en compte les comptes rendus, le respect du cadre légal et le comportement professionnel.

Sujet officiel associé (PDF) : https://bpatps.fr/assets/annales/bp-atps/U21 - Intervention sur une installation en télésécurité/2007/BP ATPS - U21 - Intervention sur une installation en télésécurité - Session 2007 - 3-Sujet.pdf
Ressources BP Agent Technique de Prévention et de Sécurité : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.